



Neuchâtel, 31 janvier 2018

Retour sur la session des 23 et 24 janvier 2018 du Grand Conseil neuchâtelois

[ordre du jour de la session des 23 et 24 janvier 2018](#)

L'intégralité des débats est à retrouver en images [ici](#)

Politique régionale (17.031)

Et si l'intention précédait et stimulait l'action

Il est revenu au député Antoine de Montmollin de faire lecture de l'intervention du député suppléant Matthieu Lavoyer.

« [...] On entend souvent dire, par les temps qui courent, que la cohésion ne se décrète pas. On pourrait pousser plus loin l'assertion, en relevant que le dynamisme et la prospérité non plus ne se décrètent pas. C'est certainement vrai, mais que reste-t-il, passé ce constat ?

Nous tous, dans cet hémicycle, partageons certainement une chose, indépendamment de nos sensibilités politiques, une chose : l'attachement à notre région et à ses habitants. Nous tous – du moins je l'espère – partageons cette foi dans la capacité de notre Canton à rayonner et à affronter l'avenir. Nous connaissons ses multiples atouts et savons qu'il reste encore bien souvent à les mettre en valeur.

Si la cohésion et le dynamisme ne se décrètent, ils se construisent pas à pas... pour autant qu'on fasse preuve de persévérance et qu'on tienne un cap commun. De la concertation dans l'action, voilà ce à quoi nous engage justement le processus mené par l'État et les communes, avec le soutien du Réseau urbain neuchâtelois.

Prendre conscience des atouts et des complémentarités des régions qui composent notre Canton, réunir les acteurs politiques et assurer une coordination de leur action, s'accorder sur une vision résolument optimiste et ambitieuse, se positionner dans un monde en mouvement et connecté, dessiner des projets fédérateurs... Autant d'idées simples et pourtant essentielles.

Le groupe socialiste s'engage depuis des années en faveur d'une politique régionale forte, engagée, proactive. Dans le contexte actuel, entre un État que d'aucuns pensent trop grand et des communes que d'autres considèrent trop petites, l'échelon régional prend tout son sens. Nous sommes convaincus que la politique régionale est une voie de salut, une pièce fondamentale de la politique de notre temps.

Le groupe socialiste se réjouit du renouveau de ce processus amorcé il y a une dizaine d'années. De nouveaux outils existent et de nouvelles expériences ont été faites. Après avoir été mobilisée avec succès pour les enjeux d'aménagement du territoire et de mobilité, la collaboration régionale peut offrir bien plus, en termes de tourisme, culture, formation, économie, gestion des collectivités. C'est donc avec enthousiasme que le groupe socialiste a pris connaissance de ce rapport d'information.

Nous saluons l'implication des représentants politiques de toutes les régions, de l'État ainsi que la qualité et la valeur du travail fournie par l'association du Réseau urbain neuchâtelois.



Pour conclure, si selon la philosophie kantienne « l'intention vaut l'action », nous ne pouvons que souhaiter vivement qu'ici, l'intention précède et stimule l'action. Il reste aux différents acteurs impliqués, aux élus actuels et aux futurs élus, de s'approprier et de concrétiser au mieux cet ambitieux projet. L'engagement est politique, moral, mais il doit être pris au sérieux, condition nécessaire à pour offrir un avenir prospère et heureux à l'ensemble de notre Canton. [...]» •

Rapport d'information, pas de vote.

Pilotage de la masse salariale de l'État (17.033)

Le salaire n'est pas tout

La députée Annie Clerc a présenté la position du groupe socialiste.

« [...] Le rapport qui nous est soumis répond à la motion 14.105 et traite de la mise en place d'une politique de rémunération unique adaptée au contexte public et économique. Une politique de rémunération qui doit aussi tenir compte de l'attractivité du poste en termes de salaire, de reconnaissance, de perspectives, de motivation, de formation continue et d'équité de traitement.

Ainsi l'administration cantonale passe d'un système de rémunération à 2 grilles à une seule avec une échelle de traitements basée sur des principes identiques. Les grandes entreprises et les autres cantons sauf celui de Berne, fonctionnent avec un même système de classification des fonctions, et il ne s'agit donc pas de supprimer celle-ci.

Pour reconnaître l'investissement particulier ou exceptionnel de titulaire ou d'équipes, le Conseil d'État a dévolu une enveloppe à des primes qui ne devrait pas dépasser 0.7% de la masse salariale. Le groupe socialiste demande au Conseil d'État quels seront les critères d'attribution et insiste pour que ceux-ci reposent sur des faits tangibles pour ne pas tomber dans l'arbitraire ni le copinage. Le débat existe au sein du groupe au sujet des primes individuelles d'autant plus que dans ce rapport le cadre d'octroi reste relativement flou...

Nous demandons au Conseil d'État de nous renseigner aussi sur le positionnement des partenaires sociaux sur ce point ?

Nous saluons les améliorations apportées à certaines catégories d'enseignants mal reconnues et aimerions savoir où en est le projet d'évaluation des fonctions du domaine de l'enseignement ?

Nous classerons la motion 14.105 que nous avons déjà combattue à l'époque et le postulat 14.169

Le groupe socialiste relève et rappelle que la fonction publique a déjà fait d'importants efforts en lien avec la fragilité actuelle des finances publiques et qu'un investissement important est demandé aux collaborateurs dans le contexte des grandes réformes en cours et ce, sans parler du dossier de la caisse de prévoyance. Il demande au CE de rester un employeur attractif mais aussi et surtout respectueux et à l'écoute de son personnel. [...] » •

Le classement de la motion 14.105 et du postulat 14.169 non combattu a été accepté



Initiative « Pour la défiscalisation totale des primes maladie obligatoires » (17.024)

Le Grand Conseil a finalement renvoyé le rapport en commission.

Monitoring intégration professionnelle (17.039)

Une première étape qui appelle des améliorations

Le député Jean-Claude Berger a livré la position du groupe socialiste.

« [...] Disons-le d'emblée, ce rapport n'a pas soulevé un enthousiasme extraordinaire à sa lecture. C'est un rapport essentiellement technique, au service de la politique d'intégration professionnelle. Plusieurs de notre groupe auraient déjà souhaités recevoir, à ce stade, quelques indications ou tendances sur la nouvelle politique d'intégration professionnelle votée en 2016. Mais, il faut reconnaître que ce rapport est bien une réponse au postulat 16.129 qui demande des indicateurs de pilotage et de suivi en matière d'intégration professionnelle. Ainsi, ce rapport va dans le sens de présenter un modèle pour recueillir les données nécessaires pour mesurer les 3 axes suivants :

- L'efficacité du dispositif d'appui
- L'efficacité du New Deal (partenariat pour l'emploi)
- Le monitoring de l'évolution de l'adéquation entre les compétences recherchées par les employeurs neuchâtelois et les profils des demandeurs d'emploi.

Sur un plan technique, soit la conception même de recueil de données quantitatives, le modèle présenté va dans la bonne direction, il est en bonne partie, exploitable et pertinent. Cependant, des questions subsistent et nous nous permettrons de faire quelques remarques critiques, mais constructives, de manière à proposer quelques améliorations. D'ailleurs, le rapport précise que ce monitoring est appelé à évoluer et s'affiner au fur et à mesure des expériences engrangées.

A propos de l'Indicateur n°1 - Quantité : Il serait important de préciser, car le rapport ne le dit pas, en ce qui concerne les entrées, c'est Qui qui les enregistre ? Quand ? soit à quel moment de la démarche ? et Quoi, soit le contenu et niveau de d'information des données sur l'entrée de la personne.

Indicateur n°2 - Efficacité : concernant les départs, de quoi s'agit-il ? De personnes qui quittent le canton ? Autres ?

Indicateur n°4 – Durabilité : Le choix a été fait de mesurer le nombre de demandeurs d'emploi qui, moins d'une année après le dispositif, sont contraints de rouvrir un dossier. Qu'est-ce qui légitime le choix d'une année et pas deux ans, par exemple ?

Sur le tableau de bord, en page 14, les quatre indicateurs globaux décrits précédemment en page 4 et 5 sont mentionnés. Il y a encore des indicateurs 5,6, et 7 qui apparaissent en page 14, mais on ne sait pas vraiment d'où ils viennent et, sauf erreur, ces indicateurs ne sont pas décrits ni cités auparavant. Nous devons un peu le deviner par association et ce n'est pas très opportun...



Pour mesurer l'évolution de l'adéquation entre les compétences recherchées par les employeurs neuchâtelois et les profils des demandeurs d'emploi, ce qui nous est soumis, s'appuie sur la nomenclature NSP2000, qui n'est pas vraiment, à nos yeux, très adéquate ou performante pour classer par catégories les différents demandeurs d'emploi ou besoins de l'économie, là aussi, par catégories. Mais, le canton n'a pas d'autres choix que de s'y référer. C'est le modèle de référence nationale...

Par contre, il serait utile de mettre en place un outil supplémentaire, soit de créer une procédure pour répertorier les diplômes, titres, qualifications, niveau de formation, des personnes à placer. Si cela ne se fait pas encore aujourd'hui. Très souvent, ce n'est pas fait. Il peut certes y avoir quelques démarches pour vérifier le niveau d'équivalence pour des diplômes ou titres étrangers, mais ce sont des données extrêmement précieuses. Notamment pour connaître le niveau de reconnaissance et donc, de compétences. Ceci donne ainsi, mais pas seulement, des indices pour un transfert de connaissances ou de compétences possibles. Ceci servirait aussi à corréliser ces informations avec les besoins des employeurs.

Ne pourrait-il pas y avoir un critère supplémentaire qui permettrait de mieux rendre compte des besoins que les employeurs auront à l'avenir, soit une forme d'anticipation sur les profils recherchés... Ceci permettrait de penser, d'adapter, d'orienter les formations de manière à être les plus performantes et utiles possibles... Le rapport n'en dit rien alors que c'est ce que voudrait le New Deal.

En parallèle à ce monitoring, il nous semble également très important de mesurer le niveau de performance ou d'adéquation des conseillers-ères ORP. Ceci n'imposerait pas de nouveaux critères à ajouter au modèle en page 14, car ce sont des informations "d'une autre nature". Nous demandons à ce que des analyses qualitatives des prestations délivrées soient évaluées, et ce régulièrement, par des enquêtes de satisfaction auprès des personnes qui sont passées par ce système d'intégration professionnelle. Et, ceci par un organe indépendant et neutre. Il y a certainement un dispositif d'évaluation mis en place par le SECO, mais il ne porte pas réellement sur cet aspect de l'adéquation entre les besoins des demandeurs d'emploi et les prestations délivrées par le conseiller ou la conseillère. Nous entendons régulièrement qu'un malaise subsiste à ce niveau. Et c'est indépendamment du niveau de titres, d'expérience professionnelle ou de compétences des demandeurs d'emploi. Par exemple, il serait intéressant de connaître combien d'emplois ont été suscités par l'ORP, directement. Ou encore de connaître le nombre d'adresses ou de n° de téléphone donné par l'ORP par personne en recherche d'emploi, sur la base de son profil de compétence.

Le choix d'une publication trimestrielle de l'état des lieux est judicieux, cela n'apporterait rien de plus que d'avoir une publication mensuelle, car trop de variables viendraient biaiser les résultats, selon la période, exemple en été ou en décembre. Par contre, par quelles voies ces résultats seront publiés et à qui ? Est-ce que les député-e-s y auront accès ?

Avant de terminer, vu la situation dans laquelle se trouve le canton aujourd'hui, sans budget, qu'en est-il sur le délai pour obtenir les premières indications fiables, du fait de la diminution des places et des moyens dans bien des programmes d'intégrations professionnelles ? Qu'est-ce que le Conseil d'État pour nous en dire ?



Pour conclure, ce rapport est une première étape, qui va dans le bon sens, des améliorations sont toutefois souhaitées. Comme dit précédemment, les remarques et propositions effectuées se veulent être constructives. Une majorité de notre groupe votera pour le classement du postulat, une autre partie du groupe se détermina en fonction des réponses apportées par le Conseil d'État. [...]» •

Le classement du postulat 16.129 a été accepté par 111 voix sans opposition.

Postulat Philippe Haeberli (primitivement déposé par O. Haussener) (17.110) Pour une concrétisation honnête et responsable de la volonté populaire

Un postulat revanchard

Le député et chef de groupe Baptiste Hurni a présenté la position du groupe socialiste.

« [...] Ce postulat crée une certaine nostalgie. Nostalgie parce que, comme l'a relevé mon préopinant, ce postulat a primitivement été déposé par M. Haussener. Ceux qui le connaissent ne me contrediront pas : le plus bel hommage qu'un socialiste puisse rendre à notre ancien collègue, c'est d'être en contradiction totale et absolue avec sa proposition. Et comme nous voulons aujourd'hui rendre hommage aux politiciens PLR, plus tard à M. Burkhalter, en ce moment à M. Haussener, nous ne dérogerons pas à cette règle : le groupe socialiste, unanime, combatta le postulat, jugeant celui-ci revanchard et de nature à mettre de l'huile non pas sur le feu mais sur le brasier hospitalier.

Certes, ce postulat pose des questions pertinentes mais ne nous méprenons pas. Ces questions font déjà l'objet d'études de la part tant du groupe de travail nommé par le Conseil d'État que par celui-ci. Le groupe a délivré un rapport au Conseil d'État, rapport qui nous sera bientôt transmis.

L'indépendance financière des deux futurs établissements voulue par les signataires a pour seul but de faire payer aux Montagnes leur choix du 12 février, puisque personne n'ignore les difficultés financières actuelles des villes de la Chaux-de-Fonds et, dans une moindre mesure, du Locle. Plus encore, peut-être que secrètement les signataires de ce postulat espèrent que Pourtalès, grâce aux finances plus favorables des communes du Littoral, pourrait se développer et l'hôpital de La Chaux-de-Fonds ne pouvant recevoir le soutien des autorités locales, disparaîtrait par K.-O., faute d'investissements nécessaires. Cette stratégie politique est indigne de notre hémicycle, dangereuse pour l'unité cantonale et confine à la définition juridique de mauvaise foi.

A ce stade, vous me permettrez une remarque personnelle. J'étais pour le projet du Conseil d'État, je le trouvais équilibré et surtout porteur d'avenir pour les Montagnes. Notre population n'a pas été de cet avis. Je continuerai à me battre pour une vision qui corresponde à l'intérêt de ce canton, mais je refuse d'user de méthodes dont la seule logique est la loi du plus fort – financièrement – et dont les conséquences seraient assurément encore plus dommageables que l'échec de l'un ou l'autre projet.



Enfin, la question de la CCT nous paraît hors de propos, puisque la majorité de l'ancienne législature, dont faisait partie tant M. Haussener qu'Haeberli, a, certes, proposé une solution qui permettait plusieurs CCT dans le domaine de la santé. Mais, les signataires auraient-ils oubliés que ces lois ont été votées et que grâce à la sagesse de la population neuchâteloise, elles n'entreront pas en vigueur ? Ces lois ayant été refusées à plus de 75%, la population a rappelé son attachement à une CCT unique pour tous les hôpitaux et le domaine de la santé.

Bref, vous l'aurez compris, le groupe socialiste refusera le postulat tout en demandant au groupe PLR de transmettre nos meilleurs vœux à Olivier Haussener pour sa retraite politique que nous souhaitons la plus paisible possible. [...]» •

Le postulat amendé a été refusé par 99 voix contre 5.

Motion du groupe socialiste (17.111)

Introduire des droits d'enregistrement sur le modèle genevois

Chercher des solutions là où elles se trouvent

La députée Martine Docourt Ducommun a lu l'intervention de la député Corine Bolay Mercier, excusée.

« [...] Rappelons-nous ! Le budget 2017 de l'État présenté d'abord avec un déficit de 69 millions de francs, avait finalement bouclé avec un déficit de 50 millions de francs, après de longues discussions en commission financière et une session interminable et bien mouvementée. Quant au budget 2018, je peux reprendre le terme de « vacuité » utilisé par un député PLR concernant la politique régionale.

La motion des droits d'enregistrement du groupe socialiste s'inscrit dans le contexte financier extrêmement tendu que connaît notre canton depuis plusieurs années. Nos charges augmentent, alors que les recettes diminuent : entre 2015 et 2017, notre canton a perdu plus de 100 millions de recettes fiscales, notamment en raison de baisse de recettes de la RPT et d'impôts des personnes morales.

Le Conseil d'État a, durant la dernière législature, proposé un important plan d'assainissement pour faire face au déficit. Un plan qui prévoit, entre autres, des coupes de plus de 40 millions jusqu'en 2020 dans les domaines des prestations sociales, de la fonction publique, de la formation, de la santé...

Pour le groupe socialiste, un assainissement responsable des finances cantonales ne peut se faire en limitant la réflexion nécessaire aux coupes uniquement, car l'effort demandé reposera principalement sur les personnes les plus fragiles. L'étude Bakbasel avait indiqué que le handicap principal de notre canton résidait non pas dans des prestations étatiques trop généreuses ou dans une administration trop touffue, mais bien dans la structure sociodémographique particulière de notre population. Rappelons que les revenus moyens par personne, à Neuchâtel en comparaison inter-cantonale se situent au 23ème rang ! Neuchâtel compte ainsi beaucoup de personnes âgées, malades, fragilisées d'une manière ou d'une autre et qui font appel à l'aide matérielle de l'État.



Il est donc primordial, pour le groupe socialiste, de travailler sur de nouvelles recettes pour donner les moyens à notre canton d'assurer la mission de cohésion sociale. Non pas en accroissant la charge fiscale, mais en allant chercher des solutions là où elles se trouvent.

Par cette motion le groupe socialiste propose d'adapter la législation neuchâteloise, en prenant appui sur la législation genevoise concernant les droits d'enregistrement, pour précisément trouver de nouvelles recettes.

Le droit d'enregistrement, est défini, dans la législation genevoise, comme "un impôt qui frappe toute pièce, constatation, déclaration, condamnation, convention, transmission, cession et en général toute opération ayant un caractère civil ou judiciaire, soumis, soit obligatoirement soit facultativement" à la formalité de l'enregistrement".

Le spectre des opérations concernées est donc très large. A Genève, certains droits sont progressifs, d'autres fixes, pour des contrats de mariage ou des testaments.

Comme il est rappelé dans le développement écrit, l'idée de cette motion n'est pas de reprendre tels quels certains articles genevois, mais bien de les adapter à la réalité neuchâteloise.

Être responsable, c'est gérer au mieux mais aussi aller chercher des recettes supplémentaires. Ces droits d'enregistrement, permettront d'affecter les recettes à des domaines aussi essentiels que la formation, la santé ou le social.

Enfin, notre groupe s'interroge sur la position du Conseil d'Etat. La réponse fournie non seulement ne nous satisfait pas, mais nous heurte. D'abord, parce que la réponse se limite au secteur immobilier, alors que les droits d'enregistrement peuvent bien évidemment toucher d'autres secteurs ! Ensuite, dans la recherche des équilibres globaux invoquée par le Conseil d'Etat, aucun élément n'empêche a priori que ne soit introduit les droits d'enregistrements. Cette attitude donne la fâcheuse impression d'un exécutif qui veut rester seul maître à bord « en pleine tempête ». [...]» •

La motion a été acceptée par 55 voix contre 50.

Interpellation socialiste (18.103)

Mesures d'insertion sociale : SOS bateau à la dérive

Les conséquences de la non-adoption du budget restent floues pour de nombreuses personnes, mais les premières conséquences, même si indirectes dans certains cas, se sont fait sentir.

L'interpellation a été développée oralement par la députée Florence Nater.

L'interpellation et le développement écrit sont consultable [ici](#)

Réponse du Conseil d'Etat : l'urgence demandée par le groupe socialiste n'ayant pas été combattue, le Conseil d'Etat a répondu directement à l'interpellation par la bouche du conseiller d'Etat Jean-Nat Karakash. Les principaux éléments avancés sont résumés ci-dessous :



Tout d'abord, le Conseil d'État rappelle qu'il n'y a jamais eu de décision de sa part de suspendre des placements. C'est bien la décision prise par le Grand Conseil, en n'adoptant pas le budget, qui a conduit à la situation que nous connaissons. L'arrêté du Conseil d'État, qui a suivi la décision du Grand Conseil, devait permettre, dans un premier temps, de définir les premiers éléments « absolument nécessaires » comme le définit la loi. Le Conseil d'État a ainsi souligné que les engagements pris, en matière d'insertion notamment, seraient honorés. Pour le Conseil d'État, les placements en cours devaient se poursuivre. Des précisions devaient également suivre concernant les autres situations. Ces précisions ont été communiquées dans la foulée de la première séance du Conseil d'État portant sur les dérogations. Séance du 17 janvier. Le Conseil d'État y a ainsi validé la dérogation demandée par le département pour les mesures d'insertion. Mais il a donné mandat au même département de travailler à réduire la voilure si l'absence de budget devait se poursuivre. Le Conseil d'État dit agir pour débloquer la situation et ne pas l'avoir bloquée. Le gouvernement a fait son possible pour limiter la casse. Aujourd'hui, plus de 600 personnes sont au bénéfice des programmes d'insertion. •

Interpellation socialiste (18.106)

Investissements fossiles : qu'en est-il de prévoyance.ne ?

L'interpellation a été développée oralement par la députée Martine Docourt Ducommun.

L'interpellation et le développement écrit sont consultable [ici](#)

« [...] Le 12 décembre 2015, 195 délégations approuvaient l'accord de Paris lors la Conférence de Paris sur le climat (dite COP21). Pour rappel, lors des négociations de la conférence, notre parlement avait montré son soutien à l'approbation de cet accord, en acceptant une résolution en appelant la population neuchâteloise à participer à la Marche citoyenne du climat du 29 novembre 2015.

L'accord de Paris a trois objectifs principaux :

- Le premier est de contenir l'augmentation de la température moyenne de notre planète en dessous de 2 °C. Élément qui est fortement thématiqué ;
- Le deuxième est de renforcer les capacités d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques ;
- Et finalement, le troisième, est celui de rendre les flux financiers compatibles avec un développement à faible émission de gaz à effet de serre.

Ce dernier élément, en le plaçant au même niveau des deux précédents démontre de son importance pour la gestion des émissions à effet de serre au niveau international.

Bien conscients que cet élément est un enjeu majeur en Suisse, le Secrétariat d'Etat aux questions financières internationale (le SFI) et l'office fédéral en environnement (l'OFEV) ont organisé un test pilote, soutenu par l'Association suisse des assurances (l'ASA) et l'Association suisse des institutions de prévoyance (l'ASIP), qui a analysé l'alignement avec l'objectif climatique de 2° C des portefeuilles de 79 caisses de pension et d'assurances suisses qui ont participé de manière volontaire.



Avec les questions déposées dans notre interpellation, nous aimerions savoir si prévoyance.ne fait partie des 79 entreprises ayant participé à cet essai pilote ? Et quels sont les résultats pour Prévoyance.ne ?

Les résultats du test, représentatifs de la situation de générale des caisses de prévoyance en Suisse, démontrent que les investissements ne sont pas de manière générale compatibles avec le scénario à 2° C mais toutefois en adaptant les types d'investissement, l'objectif pourrait être atteint.

Si prévoyance.ne n'a pas participé à cet essai-pilote, nous voudrions savoir s'il est prévu de mener une analyse de ce type ?

Il est évident que les investissements dans une domaine ayant un lien avec les émissions de gaz à effet de serre, ont un impact négatif sur le climat, mais il est toutefois important de rappeler que des tels investissements ne sont pas sûrs. Ils font prendre des risques non négligeables aux investisseurs.

Selon une étude récente de l'Université de Genève, les institutions qui sont en possession d'un portefeuille plus durable généreraient des rendements plus importants sur le long terme.

Basé sur ce constat, nous ne pourrions que nous satisfaire que prévoyance.ne se préoccupe de cette thématique. [...]» •

A la suite de l'intervention du député Marc-André Nardin (PLR), le bureau doit se pencher sur la recevabilité de l'interpellation.

Les Nouvelles du Grand Conseil, le 31 janvier 2017.

Les Nouvelles du Grand Conseil n'ont pas pour vocation d'être le compte rendu exhaustif des débats qui animent notre parlement, ni un prolongement des discussions qui y prennent place. En reprenant un certain nombre d'éléments traités lors des sessions du Grand Conseil, mais aussi en partageant avec les camarades les communications du groupe auprès des médias, elles se conçoivent comme une porte ouverte sur le travail des députés socialistes.